

[Text]

Market, to conform as closely as possible to the provisions of the original agreement, of those who were originally in it. The provisions of Mexico in this agreement should be very similar, as similar as possible, to those of Canada to the existing agreement. That is my strong view.

**Mr. Langdon:** I can see we could take that position, but we may not be able to sustain it.

**Prof. Wonnacott:** Let me give you a couple of examples, if I can. Let me see if I can sort of identify what is of concern to you.

It is possible that in a negotiation, you run into difficulties. It becomes impossible, for example, to give Mexico the same automobile status that now exists in the Canada-U.S. agreement, because Canadian auto status is quite different from U.S. auto status. Therefore, you cannot give the Mexicans the Canada-U.S. auto status, since they are two different "statae", so to speak.

What is going to happen there? It might well be that in the process of the U.S. resisting the special protective measures Canada has in the auto agreement... As I read American opinion, they do not want to have anything more to do with employment safeguards in an auto agreement. They are willing to live with the ones they have and they have implicitly agreed that they should continue by not insisting otherwise in the free trade agreement.

• 1720

Those Canadian auto safeguards still exist at the end of the free trade agreement. It is quite true that they are not as broad as they were before, but they still do exist.

The question is, when the Americans say to the Mexicans, no, you cannot have that, whether there would then be residual pressure by both countries to dilute the Canadian automobile safeguards—that is one example. So it is possible, and here your view of whether the Canadian auto safeguards are a good thing or not determines how you come out on this. I have some difficulties with them, but certainly in some respects they have been beneficial to Canada.

But here is something else that can happen when you get into a trilateral agreement. The Mexicans now say they will not have the kind of Canadian conditional commitments to supply the U.S. market with oil. Their position now is, we will not do it. Oil supply by Mexico in the future will be determined by Mexicans. These Canadian oil supply conditions are not nearly as enormous as they were alleged to be and they are conditional and so on, but there is still a commitment there.

**Mr. Langdon:** They still exist.

**Prof. Wonnacott:** It is possible that in this negotiation the U.S. might say, well, all right, we will water down our requirements for your supply of oil to the United States. We will make it much weaker than the Canadian, and of course

[Translation]

de libre-échange, tout comme dans une union douanière où un marché commun, de se conformer le mieux possible aux dispositions de la première entente, de l'entente signée entre les deux premiers partenaires. Autrement dit, les dispositions de l'accord concernant le Mexique reproduiraient le plus exactement possible celles qui existent actuellement dans l'accord signé par le Canada. Voilà ce que je veux absolument faire valoir.

**M. Langdon:** Je comprends bien qu'on puisse adopter cette position, mais nous risquons de ne pas pouvoir la défendre.

**M. Wonnacott:** Je vais vous donner un ou deux exemples et en même temps essayer de cerner ce qui vous préoccupe.

Dans toute négociation, on se heurte parfois à des difficultés. Par exemple, il devient impossible d'accorder au Mexique les mêmes dispositions relatives à l'automobile que prévoit l'accord actuel entre les États-Unis et le Canada parce que la situation de l'industrie automobile canadienne est très différente de celle des États-Unis. Par conséquent, on ne peut pas reproduire pour les Mexicains la situation qui existe entre le Canada et les États-Unis: ce sont deux situations tout à fait différentes.

Que va-t-il se passer? Il est fort possible que les États-Unis, cherchant à éviter le type de mesures protectionnistes dont l'industrie automobile canadienne jouit... Si j'ai bien compris l'opinion publique américaine, ils ne veulent plus entendre parler de mesures de protection de l'emploi dans le cadre d'un pacte de l'automobile. Ils veulent bien maintenir les dispositions actuelles et d'ailleurs, ils ont accepté implicitement de ne pas insister pour les modifier dans le cadre de l'accord de libre-échange.

Ainsi, une fois l'accord de libre-échange en place, ces sauvegardes pour l'industrie automobile existent toujours. Elles n'ont plus tout à fait la même portée, mais elles existent toujours.

Maintenant, quand les Américains diront aux Mexicains: non, vous ne pouvez pas avoir la même chose, on peut se demander si les deux pays ne chercheront pas à éroder les sauvegardes de l'industrie automobile canadienne; en voilà un exemple. Cela dit, l'issue de cette affaire dépend de ce que l'on pense de ces sauvegardes, si on les juge bonnes ou mauvaises. Personnellement, je ne suis pas convaincu qu'elles sont une bonne chose, mais elles présentent certainement des avantages pour le Canada.

Voici un autre exemple des résultats possibles d'un accord trilatéral. Les Mexicains maintiennent désormais qu'ils ne sont pas liés par les mêmes engagements conditionnels que le Canada pour approvisionner le marché américain en pétrole. Ils refusent purement et simplement. À l'avenir, toutes les décisions relatives au pétrole mexicain seront prises par les Mexicains. Les conditions d'approvisionnement en pétrole canadien sont loin d'être aussi extrêmes qu'on l'a prétendu, elles sont conditionnelles et ainsi de suite, mais il y a tout de même des engagements qui ont été pris.

**M. Langdon:** Mais elles existent tout de même.

**M. Wonnacott:** Pendant ces négociations les États-Unis pourraient dire: très bien, nous cédonns du terrain pour ce qui est de vos ventes de pétrole aux États-Unis, nous ne serons pas aussi exigeants que nous l'avons été avec les Canadiens,